

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Département de
VAUCLUSE

N°2026/DEC/074

Arrondissement
de CARPENTRAS

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Objet :

Travaux de
sonorisation du
cœur de ville et de
la salle René
Roussière

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°2026/DELIB/009 en date du 20 mars 2026 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour effectuer les travaux de sonorisation du cœur de ville et de la salle René Roussière,

DECIDE

Article 1 : de confier à l'entreprise Média Son, sise 855 route de Robion à Cavaillon (84300), les travaux de sonorisation du cœur de ville de Camaret-sur-Aigues ainsi que la salle René Roussière financés une durée de trois ans avec échéances annuelles comme suit :

- 1^{ère} échéance pour un montant de 11 500,00€ HT soit 13 800,00€ TTC,
- 2^{ème} échéance pour un montant de 14 121,99€ HT soit 16 946,88€ TTC,
- 3^{ème} échéance pour un montant de 6 859,00€ HT soit 8 230,80€ TTC.

Article 2 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale de Vaison-la-Romaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Camaret-sur-Aigues, le 30 juin 2026

Philippe de BEAUREGARD
Maire



Acte certifié exécutoire
Dès sa réception en
Préfecture le : - 2 JUIL. 2026
Et/ou sa publication le : - 2 JUIL. 2026

